



**Ville de Bouxwiller
et ses communes associées**

1, Place du Château
67330 BOUXWILLER
Tél. 03 88 70 70 16
mail: mairie@bouxwiller.eu

Règlement de la Consultation

Mise en location de la chasse communale

2024 - 2033

LOT DE CHASSE N° 6 - RIEDHEIM

Procédure de location du lot N°6 par appel d'offres :

Règlement de la consultation

Annexe 1 : Descriptif du lot

Annexe 2 : Plan du lot

Annexe 3 : Projet de plan de gestion cynégétique

Collectivité

Ville de Bouxwiller
1, Place du Château – 67330 BOUXWILLER
Tél. 03 88 70 70 16
Mail : mairie@bouxwiller.eu

Objet du marché

Lot de chasse n° 6 mis en location par appel d'offres
Surface totale : 235 ha dont 2 ha de forêt
Limites : Voir plan en annexe.

Le lot n'est pas concerné par des clauses financières particulières.

Renseignements

Le cahier des charges des chasses communales du Bas-Rhin est consultable et téléchargeable sur le site de la commune www.bouxwiller.eu

Seuls sont admis à participer à l'appel d'offres les candidats qui, ayant satisfait aux conditions du cahier des charges type des chasses communales, ont été agréés par le Conseil municipal après avis de la commission communale consultative de la chasse.

Pour information, le prix de location annuel pour le bail précédent était de : 3 200 euros.

Choix du candidat

Le choix du locataire sera effectué à partir des critères et selon l'ordre suivant :

- 1° - Le prix proposé (40 %)
- 2° - Les objectifs (faune-flore, aménagements...) que le candidat se fixe (20 %)
- 3° - Les moyens spécifiques qu'il s'engage à mettre en œuvre pour les atteindre (20 %)
- 4° - Les références cynégétiques du candidat et de ses permissionnaires (respect de l'article 16 du cahier des charges) (20 %)

Renseignements d'ordre administratif

Documents à fournir par le candidat à la location tels que mentionnés dans l'article 16 du Cahier des Charges type) :

- Toute personne physique ou morale établit une déclaration en langue française par courrier remis contre récépissé.
- S'il s'agit d'une personne physique : son identité, sa nationalité, sa profession, son lieu de résidence principale, le nombre de permissionnaires souhaité ainsi que la distance orthodromique de la mairie du lieu de sa résidence principale à la mairie de la commune sur laquelle est situé le lot de chasse concerné,

- S'il s'agit d'une personne morale : sa raison sociale, son objet, son siège et tous les éléments permettant de l'identifier, le nombre des associés souhaité, la répartition des parts ou actions de chaque associé ainsi que la distance orthodromique de la mairie du lieu de résidence principale de chacun d'eux à la mairie de la commune sur laquelle est situé le lot de chasse concerné,
- Pour les personnes morales : une copie des statuts mentionnant les droits et obligations de chacun des associés quant à l'exécution du bail,
- Les garanties financières proposées, en application de l'article 10.2 du présent cahier des charges type,
- Les références cynégétiques du candidat et, le cas échéant, de chacun des permissionnaires ou des associés comprenant notamment : le permis de chasser français validé ou équivalent, les indications relatives à la date depuis laquelle les intéressés chassent ou possèdent un droit de chasse dans les départements d'Alsace et de la Moselle, les endroits où ils ont habituellement chassé ou exercé un droit de chasse dans ces départements durant la précédente période de location, les chasses qu'ils ont éventuellement louées dans ces départements dans le passé ou les sociétés de chasse dont ils ont pu faire partie dans ces départements,
- Les lots auxquels le candidat s'intéresse éventuellement dans d'autres communes,
- La lettre type du projet de plan de gestion cynégétique du candidat dûment renseigné et signé,
- Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat est à jour du paiement des cotisations des différentes instances cynégétiques,
- Un justificatif du lieu de séjour principal conformément aux dispositions de l'article 10,
- Une attestation sur l'honneur certifiant que :
 - Le candidat à la location n'a pas été condamné pour une infraction à la police de la chasse ou à la protection de la nature non couverte par une prescription,
 - Le candidat n'a pas été sanctionné par plus de 5 contraventions de 4ème classe suite à des infractions aux dispositions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique relevées par la procédure simplifiée des timbres-amende durant les trois dernières années du bail précédent (2006-2015).

Ces déclarations peuvent être présentées par un mandataire qui peut remettre le dossier et présenter les enchères dans le cas d'une adjudication publique. Le mandat doit résulter d'un document écrit suffisamment crédible.

Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation peut être retiré gratuitement :

Mairie de BOUXWILLER
 1, Place du Château – 67330 BOUXWILLER
 Tél. 03 88 70 70 16

Mail : mairie@bouxwiller.eu

Un dossier peut également être téléchargé sur le site de la commune à l'adresse suivante :
www.bouxwiller.eu

Conditions d'envoi et de remise des offres

Pour les personnes physiques ou morales qui souhaitent faire acte de candidature à la location de la chasse du Lot N° 6, **le délai de remise des offres est fixé au jeudi 16 novembre à 12h 00, la date de réception en Mairie faisant foi**. La commission de location se réunira pour l'ouverture des plis le jeudi 16 novembre à 17 h 00.

Les candidats devront produire un dossier complet comprenant trois enveloppes cachetées (cf. article 20 du Cahiers Charges type). L'enveloppe extérieure cachetée contenant deux enveloppes intérieures identifiées également cachetées :

1^{ère} enveloppe : dossier de candidature

2^{nde} enveloppe : offre

Cet envoi devra être remis contre accusé de réception.

Les candidats pourront également directement déposer leur offre en Mairie contre remise d'un récépissé.

Les offres seront rédigées en français et l'unité monétaire est l'euro (€).